

Le curé de St-Charles, en 1837, se disculpe de trahison

François Beaudin, ptre

Volume 22, Number 3, décembre 1968

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302801ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302801ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Beaudin, F. (1968). Le curé de St-Charles, en 1837, se disculpe de trahison. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 22(3), 441–448.
<https://doi.org/10.7202/302801ar>

DOCUMENTS INÉDITS

LE CURÉ DE ST-CHARLES, EN 1837, SE DISCULPE DE TRAHISON

Présentation

“La plus célèbre [des assemblées tenues à l’automne de 1837] fut celle qui se tint à St-Charles de Richelieu, le 23 octobre 1837, et qui est connue dans notre histoire sous le nom d’assemblée des six comtés. ... Environ 5,000 personnes y assistaient.”¹ “L’assemblée des six comtés marquait le point culminant de l’agitation politique qui troublait la province, arrêta l’action législative et paralysait l’administration, depuis surtout deux ou trois ans. Elle était le tocsin qui annonce l’incendie naissant ou signale le péril prochain.”²

Le curé de la paroisse Saint-Charles, l’abbé Augustin-Magloire Blanchet, est fort frappé par la manifestation. Il ne sait pas à ce moment-là qu’elle doit l’entraîner dans une terrible aventure: son arrestation et son emprisonnement pour haute trahison. On racontait à Montréal, quelque temps après, que Thomas-Storrow Brown aurait déclaré ce jour-là: “Si tous les membres du clergé sont comme celui-ci, il ne sera pas difficile d’en venir à bout.”³

Le lendemain, 24 octobre, un mardi, Mgr Jean-Jacques Lartigue publie son fameux Mandement, le premier des deux qui parurent à l’occasion de la rébellion de 1837-1838. Il est lu, à St-Charles, comme dans les autres paroisses, le dimanche suivant, soit le 29 octobre.

Une première fois le 25, puis le 31 octobre, et enfin le 6 novembre, l’abbé Blanchet écrit à son confrère, Mgr Bourget⁴,

¹ Thomas Chapais, *Cours d’Histoire du Canada* (Québec, 1923), 4: 168.

² *Ibid.*: 170-171.

³ Lettre de Bourget à Blanchet du 7 novembre 1837. *Archives de la Chancellerie de l’Archevêché de Montréal* (ACAM), Registres des Lettres de Mgr Bourget, (RLB), 1: 57-58.

⁴ *Ibid.*: 56.

devenu évêque depuis le 25 juillet. Ces lettres, que nous avons vainement tenté de retrouver en nos archives (mais qui sait, peut-être un jour les retrouvera-t-on ?) ne furent reçues par Mgr Bourget que le 6 novembre, selon sa propre version, dans sa lettre du 7. D'après la réponse de l'évêque, on en déduit que l'abbé Blanchet jugeait nécessaire "une intervention du clergé... pour obtenir le redressement de nos griefs".⁵ Mgr Bourget lui représenta alors qu'il faudrait se mêler de politique et que cela ne relève pas du clergé, conformément au Mandement du 24.

C'est probablement sur réception de cette lettre de Mgr Bourget que l'abbé Blanchet se résout donc à adresser au Gouverneur Gosford un message⁶ dans lequel il lui fait part de son anxiété devant l'évolution rapide des esprits: "Je crois connaître assez l'opinion de la population circonvoisine pour vous dire que le danger est imminent, qu'il n'y a pas de temps à perdre, si vous avez quelque chose à faire pour le bonheur des Canadiens. L'opinion publique a fait un pas immense depuis l'assemblée des cinq [sic] comtés: assemblée des plus imposantes... d'hommes persuadés que les souffrances du pays étaient telles, qu'il fallait faire les plus grands efforts pour les faire cesser... Pour moi, j'ai vu, en partie, ce qui s'y est passé, et étant sans passion, je crois que la vérité n'est pas éloignée de mon rapport."

Il avait vu juste puisque le samedi 25 novembre avait lieu la bataille de St-Charles. Il est lui-même sur place et va rendre visite aux insurgés dans leur camp avant la bataille. De là découlent les événements qui le feront accuser de haute trahison.

Signalons tout d'abord la confusion qui règne après ces jours de combat, confusion qui sera en partie cause de son arrestation. Le 28 novembre, Mgr Bourget peut écrire à Mgr Turgeon: "Nous n'avons pourtant encore presque aucun détail certain des malheureux événements de St-Denis et de St-Charles."⁷ La même lettre, continuée le 2 décembre, apporte des détails sur la bataille de St-Charles. Et c'est là, pour la première fois, qu'on trouve mis en cause le curé: "Le Presbytère a été complètement pillé jusque là que le Curé n'avait pas après le pillage, un rasoir ni un change, et qu'il se compare à Job sur son fumier. Le bruit circule qu'on l'a soupçonné d'intelligence

⁵ *Ibid.*

⁶ Lettre du 9 novembre 1837, à Gosford. ACAM, 295.101, 838-17. Le texte en a été publié par Lionel Groulx, dans *Notre Maître le passé*, 2: 113-114. La cote citée au début de cette note remplace celle indiquée par Groulx.

avec les rebelles, et que c'est pour cela qu'on l'a ainsi traité. Nous n'avons encore rien de positif sur sa conduite et ses discours en cette occasion. Mais certes, s'il est coupable, comme on le prétend, il a dû être horriblement déchiré de remords en voyant le champ de bataille jonché de morts. Aussi dit-on, que les Officiers après le combat l'ont forcé d'aller voir le théâtre de la guerre en lui disant: *Voici le fruit de vos discours*, et qu'à cette vue, il s'était évanoui. V.G. doit être étonné que nous soyons si peu instruits, étant si près des événements. Cela est en effet étonnant. Ce qui explique cet état d'incertitude et ce chaos de toutes sortes de nouvelles contradictoires les unes aux autres, c'est que toutes les communications sont arrêtées avec les quartiers insurgés, en sorte que les malles n'y parviennent plus." ⁸

C'est le 4 décembre seulement, soit un lundi, que Mgr Bourget reçoit une lettre du curé Blanchet, datée du 30 novembre.⁹

Le 5, Mgr Bourget lui répond, en lui disant que son dernier envoi le délivre en partie de ses alarmes, sans le rassurer entièrement. Puis, après lui avoir communiqué sa décision au sujet d'une réconciliation éventuellement nécessaire de l'église et du cimetière, il se fait l'écho des rumeurs qui circulent en ville: "Vous êtes accusé en ville d'avoir favorisé l'insurrection de vos gens et pour cela on rapporte ensemble tous les faits isolés, qui ont trait à cette malheureuse affaire, v.g. votre sermon après l'assemblée des six comtés, votre apparition dans le camp des insurgés où ils prétendent que vous avez donné l'absolution générale, quelques notes injurieuses au Mandement du 24 octobre, écrites, dit-on, de votre main, un écrit trouvé au Presbytère, tendant à prouver que la révolte n'est pas contre le droit divin, etc. Veuillez bien m'écrire au plus tôt avec toute la sincérité que je vous connais toute la vérité et rien que la vérité." ¹⁰ C'est la réponse à cette demande qu'on trouvera ici publiée.

Le même jour, 5 décembre, Simon Talon l'Espérance fait une déposition en justice déclarant que le curé Blanchet est allé au camp des insurgés, avant la bataille, pour faire une prière avec eux, le 25 novembre.¹¹ Lui-même, arrêté le 23 et conduit à St-Charles par Pierre Roberge, de la Présentation ¹², fut amené,

⁷ ACAM, RLB, 1: 83-84.

⁸ ACAM, RLB, 1: 85-86.

⁹ D'après la lettre de Bourget à Blanchet, 5 décembre 1837. ACAM, RLB, 1: 89. La lettre du curé Blanchet ici mentionnée n'a pu être retrouvée.

¹⁰ ACAM, RLB, 1: 89-90.

¹¹ RAPQ (1925-26), 162, no 292, 5 décembre 1837.

¹² RAPQ (1925-26), 162, no 288, 5 février 1838.

après la bataille, le 25, pour être conduit à St-Hyacinthe, par le Dr Gauvin. En route, il réussit à désarmer celui-ci et le livra aux soldats anglais.¹³

Dans sa réponse à Mgr Bourget datée du 2 décembre, Mgr Turgeon pense devoir interpréter la phrase des Officiers à M. Blanchet dans le sens suivant: "Ce n'était que pour déplorer l'aveuglement de ce pauvre peuple qui avait refusé de se rendre à sa voix pour écouter de préférence les gens pervers qui l'ont entraîné dans l'abyme."¹⁴

Le 7 décembre, Mgr Signay s'adresse ainsi à Mgr Lartigue: "Il est à désirer que, sans délai on reçoive une information certaine de ce qui a donné lieu de porter une censure si ignominieuse sur le caractère du curé de St-Charles. Nos gazetiers attendent quelque nouvel avis du quartier ecclésiastique pour s'empreser de contredire ces bruits désavantageux."¹⁵

Le 8 décembre, c'est au tour de Mgr Lartigue de déclarer au curé Odelin de St-Hilaire: "Je n'ai non plus à peu près que des dictons sur ce qui regarde Mr Blanchet; et le Gouvernement ne m'a transmis rien d'officiel à son sujet, quoiqu'il soit gravement accusé dans le Public. Ce n'est pas à moi à courir au-devant des accusations portées contre mes Prêtres: mais je serais bien aise d'avoir d'avance des renseignements certains, avec lesquels je puisse défendre Mr Blanchet, si bientôt on me le dénonce."¹⁶

Le 10, Mgr Lartigue va pouvoir prendre position dans une lettre à Mgr Signay, car c'est ce jour-là que Mgr Bourget reçoit la réponse du curé Blanchet, datée du 7, à sa lettre du 5. Voici ce que déclarait Mgr Lartigue: "Nous n'avons guère ici de renseignements plus sûrs que chez vous sur les nouvelles courantes: car on recueille partout plus de mensonges que de vérités. Quant à Mr Blanchet de St-Charles, il paraît avoir fait des imprudences; mais jusqu'à présent, je n'ai eu preuve d'aucune chose criminelle de sa part: je suis même sûr qu'on l'a calomnié sur certains griefs; et j'ai lieu de croire que les Officiers de la Couronne ne l'ont pas trouvé coupable: car ils ne m'ont rien communiqué sur son compte; ce qui était pourtant de leur devoir, s'il y eût quelque chose de grave contre lui, puisque si l'on m'en eut fourni des preuves suffisantes, il serait déjà interdit. J'attends."¹⁷

¹³ RAPQ (1295-26), 166, no 358, 27 janvier 1838.

¹⁴ ACAM, 295.101, 837-51, 6 décembre 1837.

¹⁵ ACAM, 295.101, 837-52.

¹⁶ ACAM, Registres des Lettres de Mgr Lartigue (RLL), 8: 456.

¹⁷ ACAM, RLL, 9: 3.

Le 11, Mgr Bourget réplique au curé Blanchet: "Votre lettre) m'apprend des détails qui ne me surprennent pas, mais qui me fournissent des preuves pour dissiper les préjugés qui ont été créés contre vous. Quant aux Ecrits, il sera difficile de faire entendre raison ou de fermer la bouche à ceux qui ont reçu une mauvaise impression là-dessus... En attendant vous êtes dans le creuset de la tribulation."¹⁸ Mgr Bourget, dans son message à Mgr Turgeon, daté du 14 décembre, livre ses conclusions basées sur la lettre de M. Blanchet publiée ici et ajoute: "Au reste, il est tranquille chez-lui, et il est prêt, pour l'expiation des péchés de son peuple, de subir tout châtement que voudrait lui infliger le Gouvernement, si toutefois il est suspect."¹⁹ Il continue: "Je vous ai mal informé, en vous disant qu'on l'avait forcé d'aller contempler, sur le champ de bataille, les victimes de la rébellion. Il y est allé en effet, mais de lui-même, et avec la permission du Commandant, pour secourir les blessés."²⁰

Le 15 décembre, l'abbé Augustin-Magloire Blanchet, curé de St-Charles, est incarcéré à la Prison neuve, à Montréal. Un post-scriptum laconique de Mgr Lartigue l'apprend au grand vicaire F. Demers, curé de St-Denis, le 19.²¹ Il ne sera relâché, sous caution, que le 31 mars 1838, d'après le témoignage de Mgr Bourget à M. Prince, directeur du Collège de St-Hyacinthe, message du 1er avril 1838.²² A l'évêché, on considère le curé de St-Charles, dans cette affaire, tout au plus faible et imprudent, et non pas coupable de haute trahison. Il devint ensuite chanoine à l'Évêché de Montréal et puis évêque dans l'Orégon, preuve que sa loyauté n'a jamais été mise sérieusement en doute.

FRANÇOIS BEAUDIN, ptre
archiviste

Archevêché de Montréal

¹⁸ ACAM, RLB, 1: 98.

¹⁹ ACAM, RLB, 1: 112.

²⁰ ACAM, RLB, 1: 113.

²¹ ACAM, RLL, 9: 4.

²² ACAM, RLB, 1: 169.

Texte

Lettre de l'abbé Augustin-Magloire Blanchet, curé de St-Charles,
à Monseigneur Ignace Bourget.¹

St-Charles le 7 décembre 1837.

Monseigneur

Je viens de recevoir votre lettre du 5 courant & je m'empresse de répondre à vos désirs concernant les accusations portées. Je vais vous dire toute la vérité & rien autre chose que la vérité.

Que j'aie favorisé l'insurrection de mes gens, rien de plus contraire à la vérité. Mon sermon ou plutôt mes quelques paroles prononcées après l'assemblée n'étoient pas de nature à y porter. Depuis quelque tems j'entendois dire que l'on tenoit des discours propres à exciter au brigandage, au mépris des prêtres, ce qui devoit retomber sur la religion. Mr Papineau ayant exhorté nos habitans à se garder de ces excès, & ayant surtout insisté sur la nécessité d'implorer les lumières du ciel dans des conjonctures si difficiles, & de respecter la religion & ses ministres, & ayant, dis-je, parlé dans ce sens, dans ce sens de manière à faire verser des larmes à plusieurs de nos bons habitans, je crus que je pourrois avec avantage, citer ces choses dans la chaire de vérité, pour montrer que ceux qui parloient un autre langage, ne devoient pas être écoutés, & je le fis. Mais quelle fut ma surprise après la Messe, lorsqu'en arrivant au presbitère, on me dit qu'aussitôt après l'office, un des meneurs s'étoit servi de mes paroles pour dire aux habitans assemblés qu'il n'y avoit pas de mal à suivre tous les avis de Mr.P. puisque je l'avois loué comme ci-dessus . . . etc. Il faut remarquer que dans tems que je tenois le langage ci-dessus en chaire, je n'avois aucune connaissance des résolutions passées à l'assemblée du 23. Quoiqu'il en soit, je crus que je devois expliquer mon intention, & le premier jour d'office solennel je le fis & dis bien clairement que je n'avois pas eu intention d'approuver tout ce qui s'étoit passé à la dite assemblée & je fus bien compris, car, au sortir de l'Eglise, quelqu'un parla de moi d'une manière bien violente, & alla jusqu'à vouloir venir me sommer d'aller m'expliquer à la porte de l'Eglise, si l'on m'a rapporté la vérité, & la lettre ci-jointe qui me fut adressée dans le cours de la semaine vous prouvera ce que j'avance. Comme elle vient d'un meneur d'alors, elle est je crois

¹ Original conservé aux *Archives de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal*, Dossier 420.041.

suffisante elle seule pour prouver que mon discours n'étoit pas propre à favoriser la révolte. D'ailleurs la famille Debartzch pourra corroborer ce que je viens de rapporter.

Quant a mon apparition dans le camp des insurgés, je vous ai dit ce que j'avois fait & ce que je ne ferois pas, si c'étoit à recommencer, quoique ces paroles que je vous ai rapportées dans ma dernière: "Messieurs, vous saver [sic] que mon caractère & mon devoir ne me permettent pas d'approuver la violence & encore moins l'effusion du sang" . . . ne me paroissent pas de nature à exciter à la revolte, ou même l'approuver. Quant à l'absolution générale, personne ne me prouvera jamais qu'il en a été question.

Viennent ensuite les paroles injurieuses au mandement du 24 Octobre. Il m'en coute ici de dire toute la vérité. Mais à l'exemple de l'Apotre, *in insipientia*, je la dirai. Je vous ai déjà écrit ce qui se passa dans l'Eglise au moment de la lecture de ce Mand. Le lundi j'avois une grd'Messe qui avoit été demandée pour obtenir de Dieu des secours & des lumières par rapport aux circonstances critiques dans lesquelles on se trouvoit: voici, je crois mes propres paroles: "pour obtenir la justice due au pays, sans aucune diminution dans la foi ni dans les mœurs". Je me rendis à la sacristie quelquetemps [sic] avant la messe, & je fus si touché si touché du scandale de la veille & des autres désordres que je voyois, & que je prévoyois, que je ne pus retenir mes larmes, ce qui dura jusqu'au commencement de la Messe. Il me vint alors dans l'esprit qu'une humiliation de ma part appaiseroit Dieu. Dans ce but, voici ce que je dis après le *Gloria in excelsis*. "Mes frères, je pense que ce sont mes péchés qui sont la cause de tous les crimes qui se commettent en cette paroisse, je vous prie de demander à Dieu qu'il me les pardonne, pour moi je prierai Dieu que mes péchés n'attirent pas sur vous de nouveaux châtimens." Je ne pus retenir mes larmes tout le tems de la Messe: mais dans les dernières oraisons, je ne pus les chanter, & je finis en basses Messes . . . Si c'est là une marque d'approbation du désordre, je suis confondu. En mettant en note que le Mandement étoit généralement méprisé, je n'avois l'intention que de faire connaitre à ceux qui viendroient après nous l'aveuglement de mes ouailles pour l'instruction de leur premier pasteur.

Enfin il s'agit d'un écrit *tendant à prouver que la révolte n'est pas contre le droit divin*, ce sont là les paroles de votre lettre. Étant au milieu de la révolution, & étant exposé a entendre tous les jours des propos séditieux, il me vint à l'esprit un jour de

coucher sur le papier les raisons que l'on pouvoit apporter pour excuser un soulèvement, non pas pour les communiquer à personne, sinon peut-être à quelques uns de mes confrères afin d'avoir leur raisonnement la dessus. Je me rappelle que je disois quelque chose du droit naturel, par rapport à la soumission d'un pays conquis envers la Métropole; je parlois aussi du droit divin. Mais je ne puis me rappeler en quels termes tout cela est exprimé. Tout ce que je puis assurer, c'est que j'étois bien éloigné d'avoir intention de favoriser la révolte, puisque je ne l'ai lu cet écrit, ni montré à personne & que d'ailleurs ma désapprobation au camp *de la violence & de l'effusion du sang* prouve ma conviction là dessus. (Celui qui veut exciter à la révolte n'écrit pas au Gouverneur, pour l'informer de l'excitation . . . etc)²

Voilà, Monseigneur, tout ce que je puis dire aujourd'hui pour ma défense, à l'égard des quatre points mentionnées dans votre lettre . . . J'ai encore entendu dire que l'on avoit trouvé des médailles de l'indépendance dans mon presbitère. Je n'ai jamais vu de ces médailles ni chez moi ni ailleurs. Dans les deux derniers jours avant le combat, il avoit peut-être de 100 à 150 personnes, logés au presbitère. La frayeur dont j'étois saisi m'a oté la force d'éloigner de mes appartemens quelques unes de ces personnes: j'étois seul au milieu des insurgés. Je n'avois qui que ce soit pour me protéger, je voyois emprisonner ceux qui s'opposoient à eux. On me rapportoit que l'on devoit arrêter un certain curé. On s'emparoit des propriétés . . . Je ne dis pas cela pour m'excuser, si j'ai manqué, mais pour faire voir combien ma situation étoit difficile. Au reste, je ne refuse pas les châtimens que je mérite, & depuis quelque tems j'ai demandé à Dieu de faire tomber sa colère sur moi plutôt que sur mon peuple. Je me vois exaucé en partie & je suis résigné à tout.

Je suis bien respectuesement, votre très h. serviteur

A. M. Blanchet, ptre Curé.

² en marge.